

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 167/06

MDE 25/005/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTIONS PAR LAPIDATION ET PAR FLAGELLATION

ÉMIRATS ARABES UNIS
Shahin Abdul Rahman (h)
Asma Bikham Bijam (f)

Londres, le 13 juin 2006

Dans l'émirat de Fujairah, un ressortissant étranger a été condamné à mort par lapidation par un tribunal appliquant la *charia* (droit musulman). Shahin Abdul Rahman, dont Amnesty International ignore la nationalité, s'est vu infliger cette peine le 10 juin 2006 pour adultère. Il avait été surpris, semble-t-il, nu dans un lit avec Asma Bikham Bijam, une employée de maison.

L'employeur d'Asma Bikham Bijam aurait appelé la police après s'être rendu compte qu'elle se trouvait dans un lit avec Shahin Abdul Rahman à son domicile en avril 2005. Il semblerait que Shahin Abdul Rahman, qui est marié, ait reconnu avoir eu une relation sexuelle en dehors du mariage avec Asma Bikham Bijam. Cette dernière a été condamnée à recevoir 100 coups de fouet, en plus d'une peine d'emprisonnement d'un an.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International s'oppose aux lois qui érigent en infractions les relations sexuelles en privé entre adultes consentants. Traiter l'adultère et la fornication comme des infractions pénales est contraire aux normes internationales relatives aux droits humains. Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a explicitement déclaré qu'il était incontestable que la sexualité consentante entre adultes, en privé, était couverte par la notion de « *vie privée* ». En outre, la criminalisation de ces « *infractions* » affecte davantage les femmes que les hommes.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort et aux châtiments judiciaires qui s'apparentent à de la torture ou à des peines cruelles, inhumaines ou dégradantes, quels que soient la nature de l'infraction pour laquelle ils sont imposés ou les dispositions du code pénal qui autorisent ce type de sanctions. Certains émirats des Émirats arabes unis appliquent la *charia* (droit musulman) en imposant des peines de mort par lapidation et flagellation. Aux Émirats arabes unis, les condamnations à mort font systématiquement l'objet d'un appel.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet à l'idée que Shahin Abdul Rahman ait été condamné à mort par lapidation et Asma Bikham Bijam, à recevoir 100 coups de fouet ;
- rappelez qu'Amnesty International considère que la peine de flagellation constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant qui s'apparente à de la torture ;
- demandez que les peines de mort par lapidation et par flagellation soient commuées.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major-General Shaikh Saif bin Zayed Al Nahyan
Ministry of the Interior
PO Box 398
Abu Dhabi
Émirats arabes unis
Fax : + 971 2 4414938

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice, des Biens religieux et des Affaires islamiques :

His Excellency Muhammad bin Nakhira Al-Dhahiri
Ministry of Justice, Awqaf and Islamic Affairs
PO Box 753
Abu Dhabi
Émirats arabes unis
Fax : + 971 2 681 0680

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre des affaires étrangères :

His Excellency

Shaikh 'Abdullah bin Zayed Al Nahyan

Ministry of Foreign Affairs

PO Box 1,

Abu Dhabi

Émirats arabes unis

Fax : + 971 4 228 0979

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*